



SECTION SPORTIVE FOOTBALL
FILIERE ARBITRAGE

DOSSIER DE CANDIDATURE

LYCEE JOSEPH FOURIER-AUXERRE

1. OBJECTIFS

La section offre à des jeunes espoirs sportifs admis en classe de seconde la possibilité de poursuivre normalement leurs études, en préparant ainsi, dans de bonnes conditions, un baccalauréat général ou Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG). Elle offre de plus un entraînement physique adapté à la pratique sportive de haut niveau, leur permettant de participer efficacement à diverses compétitions.

2. ORGANISATION SCOLAIRE

Afin de ne pas nuire à l'enseignement et pour une meilleure pratique de la discipline envisagée, les entraînements se situent, soit à la demi-journée, soit en milieu d'après-midi, soit en fin de journée.

L'horaire hebdomadaire est fixé à 10 heures effectives.

Les élèves sont affectés dans l'établissement en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission et d'affectation de l'établissement d'accueil. Ils suivent les mêmes cours que leurs camarades. **Pour les élèves hors secteur, cette affectation nécessite au préalable une demande de dérogation fournie par l'établissement d'origine.**

Il est important de noter qu'aucune faveur ne peut être accordée, en aucun cas, ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif, ne doivent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sur décision du Chef d'Etablissement.

3. CONDITIONS DE VIE

Les élèves de cette section sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement.

Le lycée étant fermé du vendredi 20h au lundi 8h, les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille sont tenus de s'organiser. Une aide de l'encadrement de la section pourra être apportée pour trouver une famille d'accueil. Dans ce cas, la famille de l'élève dégage les différentes structures de toutes responsabilités.

4. CONTROLE MEDICAL

Les contrôles médicaux suivants seront pratiqués :

- Visite médicale préalable à l'entrée de la section sportive
- Examen annuel auprès de l'infirmière scolaire et/ou éventuellement du médecin scolaire

5. ASSURANCES

En cas d'accident sportif, si certains élèves sont couverts par la législation sur les accidents du travail, d'autres par contre, ne le sont pas. Il est donc exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par les élèves au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire et n'engageant pas la responsabilité de l'Etat.

Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves (contrat couvrant le maximum de risques : responsabilité civile et « individuelle accidents ») - ou toute autre compagnie d'assurance).

6. UNSS – COMPETITION – CLUB

Les élèves ne peuvent pas participer aux compétitions traditionnelles de football de l'association sportive du lycée. En revanche, ils peuvent disputer le Championnat de France des sections sportives organisé soit par la Fédération Française de Football, soit par l'UNSS, soit conjointement par ces deux fédérations. La famille de l'élève devra s'acquitter du coût de la licence.

Compte tenu des horaires de travail, les élèves ne peuvent pas participer aux entraînements de leur club (sauf convention établie entre l'établissement et le club).

L'admission en section sportive football ne modifie en rien les règlements régissant les mutations : l'élève reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter pour le club de son choix.

7. COORDINATION AVEC LES PARENTS

En fin de semestre, les parents reçoivent un bulletin spécifique à la section.

Les parents peuvent rencontrer les membres de l'équipe pédagogique (administration et professeurs) sur rendez-vous.

8. RECRUTEMENT ET CONDITIONS D'ADMISSION

A. L'admission en section sportive est soumise à trois critères : sportif, scolaire, médical.

a) Le niveau sportif du candidat est apprécié au cours d'une journée de tests qui se déroule à Auxerre. Ces tests comprennent :

- Un test physique : VAM Eval. et Vitesse
- Un test d'arbitrage en situation de match (en fonction nombre candidats)
- Un questionnaire théorique
- Un entretien de motivation avec le jury

b) Les aptitudes et le niveau scolaire sont appréciés par l'équipe pédagogique du lycée qui examine le dossier du candidat :

- ❖ La feuille de renseignements scolaires et l'appréciation du Chef d'Etablissement sur les résultats scolaires et l'orientation
- ❖ Photocopie des bulletins scolaires (1^{er} et 2^e trimestre) de la classe suivie en 2019/2020

c) Les aptitudes médicales sont appréciées par le Médecin de l'Inspection de l'Education Nationale sur présentation :

- * D'un dossier médical établi par un médecin titulaire du certificat de biologie et médecine sportive.
- * D'un certificat médical établi par un chirurgien-dentiste précisant l'état de la dentition.

(Si des soins sont nécessaires, ils devront être réalisés avant la rentrée scolaire.)

Le dossier médical ne sera adressé qu'aux élèves admissibles après la journée de recrutement

B. La section sportive est réservée aux élèves issus des classes de 3^{ème} et seconde des établissements publics et privés nés en 2003-2004-2005-2006

Lycée Joseph Fourier

- ✓ Seconde Générale
- ✓ Première : Série Générale et série STMG
- ✓ Deux langues étudiées parmi les trois suivantes : Anglais - Allemand - Espagnol

9. ASPECT FINANCIER

Le jeune sportif a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine).

10. CONTRAT MORAL

La section sportive permet au jeune sportif de s'adonner à son activité favorite. Par rapport aux autres élèves, cela provoque une fatigue supplémentaire importante, mais aussi la naissance d'un statut spécifique. Si l'élève de la section veut assumer tout cela avec sérénité, il doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée. C'est dans ce sens que nous disons que, loin d'être une solution de facilité, la section sportive est un choix difficile. Les responsables de la section sont à la disposition des joueurs pour les aider dans l'organisation de leur travail. Les études et les entraînements sportifs occupant la plus grande partie du temps de l'élève, celui-ci, s'il veut réussir, ne peut se consacrer à d'autres activités.

Comme dans toutes les activités, il y a des moments plus difficiles et c'est dans ces moments là que l'arbitre aura le plus besoin de volonté et d'organisation.

MEDICAL

En cas d'acceptation de votre candidature après les tests, un dossier médical spécial vous sera envoyé et devra être retourné au plus tard pour le vendredi 12 juin.

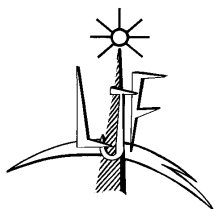
IL FAUT ANTICIPER LA PRISE DE RENDEZ-VOUS dès à présent :

- **médecin du sport**
- **cardiologue**
- **dentiste**

Ce dossier sera à envoyer à :

**Monsieur Alexandre PERREAU-NIEL – Responsable Section Football
Lycée Joseph Fourier
16 rue R. Poincaré
89000 AUXERRE**

Lycée Joseph Fourier
10-16, rue Raymond Poincaré
89000 AUXERRE
03.86.72.53.10
03.86.72.53.49



DOSSIER DE CANDIDATURE
Pour l'entrée en

SECTION SPORTIVE FOOTBALL
FILIERE ARBITRAGE
Pour l'année scolaire 2020-2021

Ce dossier après avoir été rempli par les familles, doit être renvoyé sous couvert du Chef d'Etablissement d'origine avant le **5 avril 2020**, délai de rigueur.

1. RENSEIGNEMENTS (*à remplir par la famille*)

NOM du candidat..... Prénoms.....

Né le :à.....Département.....

Nationalité :

Nom et Prénom du responsable légal (père – mère – tuteur).....

Adresse complète :

.....
.....

N° de téléphone :

Profession du responsable légal :

Employeur :

Dernière école fréquentée – classe – adresse de l'établissement – n° de téléphone :

.....
.....
.....

Classe envisagée pour l'admission en section sportive :

En cas d'entrée en classe de seconde, préciser :

Langue vivante 1 :..... Langue vivante 2 :

2. RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES établis par l'établissement d'origine du candidat à la fin du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020

Identification de l'établissement.....

Adresse et N° de téléphone.....

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance :

Classe de : de type : série « collègue »

série « technologique »

Niveau général de la classe où se trouve l'élève :

BON ASSEZ BON MOYEN MEDIOCRE FAIBLE

Nombre d'élève dans la classe :

Orientation souhaitée en fin d'année scolaire :

Option(s) choisies :

Discipline	Note sur 20	Moyenne classe La + forte /la + basse	Appréciations des professeurs	Emargements
Français				
Mathématiques				
Histoire géographie				
LV1 Anglais/Allemand				
LV2 Ang/All/Esp				
Sciences Physiques				
Sciences Naturelles				
Arts Plastiques Educ. Musicale				
Technologie				
EPS				
Synthèse du professeur principal				

Avis circonstancié du Chef d'Etablissement sur la scolarité et l'orientation de l'élève

Date :

Signature,

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Nom..... Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

Poids :

Taille :

Club :

Ligue :

Arbitre officiel : OUI NON

Si **OUI**,

Depuis combien de temps ?

Niveau actuel du candidat : Stagiaire J.A.D J.A.L (rayez mention inutile)

NB : ces éléments sont uniquement utilisés pour une meilleure connaissance du candidat, mais ne sont pas pris en compte pour une convocation éventuelle aux tests d'entrée

Le soussigné certifie exacts les renseignements
portés ci-dessus

EPREUVES PHYSIQUES D'ADMISSIBILITE

NATURE DES EPREUVES

Tests physiques : VAM Eval. Et Vitesse

Test d'arbitrage en situation de match

Questionnaire théorique portant sur les lois du jeu

Entretien avec le jury

Les tests physiques se déroulent au stade des Brichères sur une piste en schiste.
Les matches se jouent soit au complexe sportif de l'Arbre Sec soit au stade Abbé Deschamps sur des terrains gazonnés ou des terrains synthétiques.

ASSURANCES

L'établissement scolaire décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors des épreuves physiques d'admissibilité.

En conséquence, les familles veilleront à souscrire pour leur enfant une assurance personnelle et **à retourner dûment complétée et à signer l'attestation jointe.**



ATTESTATION

Je soussigné(e) M ou Mme

Père, mère, tuteur du jeune.....

Déclare

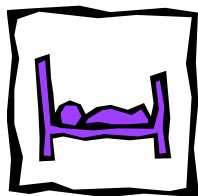
a) Avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques d'admissibilité

b) Que mon fils est régulièrement assuré pour ces épreuves et décharge l'établissement de toute responsabilité en matière d'assurance en cas d'accident.

Fait à

Le

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



FICHE D'HEBERGEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

1) **S'il est sélectionné après étude du dossier**, l'élève :

Demande à prendre le repas du mardi midi :

OUI

NON

2) Joindre un chèque de 4.40€ libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Joseph Fourier, ce chèque couvre les frais de repas du mercredi midi.

Fait à Le

Signature du candidat,

Signature des parents,

CALENDRIER DES EPREUVES 2019

Mardi 14 avril 2020	Date limite de dépôt des dossiers
Mercredi 15 avril 2020	Examen des dossiers
Jeudi 16 avril 2020	Notification aux familles avec - retour des dossiers non retenus - convocations pour les présélectionnés
Mardi 5 mai 2020	Tests d'entrée
Vendredi 22 mai 2020	Commission pédagogique
Samedi 23 mai 2020	Notification aux familles et envoi des dossiers médicaux
Vendredi 12 juin 2020	Date limite de dépôt des dossiers médicaux
Lundi 22 juin 2020	Commission d'affectation définitive Notification aux familles

Pièces jointes au dossier

- Fiche de candidature et de renseignements
- Fiche d'hébergement
- Epreuves physiques d'admissibilité
- Fiche sportive
- Calendrier des épreuves

Liste des pièces à fournir

- Fiche de renseignements dûment complétée
- Fiche renseignements sportifs
- Attestation des épreuves physiques d'admissibilité
- Fiche d'hébergement

- Photocopie des bulletins scolaires (1^{er} et 2^e trimestre) de l'année scolaire 2019/2020
- 3 enveloppes timbrées au tarif rapide et libellées à l'adresse de la famille
 - o une au format normal
 - o deux au format 23 x 16

- 1 chèque de 4.40 € à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Joseph Fourier. Cette somme couvrant les frais de repas du mercredi midi, sera retournée avec le dossier aux candidats non convoqués pour les épreuves physiques.

- Certificat du médecin traitant attestant que le candidat est apte à subir les épreuves sportives du concours d'entrée.